



Communiqué du directeur

Lancement de la procédure exceptionnelle d'affectations permanentes

Après de nombreuses discussions patronales/syndicales, les parties ont convenu qu'il est dans l'intérêt mutuel d'en venir à une entente concernant les ouvertures de postes disponibles.

Aussi, comme vous le savez sans doute, cette entente a été entérinée par les membres le 4 décembre dernier.

Par conséquent, le SPCIQ procédera au lancement du plus imposant processus d'ouverture de postes disponibles de son histoire en lien avec l'adoption du nouveau Schéma de couverture de risques en incendie 2012-2017, et ce, tout en intégrant au processus de nouvelles exigences minimales.

En effet, soixante-dix-sept (77) postes seront affichés. Ce processus permettra de maintenir en service vingt-et-une (21) équipes en tout temps, comparativement à dix-neuf (19) actuellement. Ceci portera l'effectif aux opérations à quatre-vingt-treize (93) intervenants, 24 h/24 h, et ce, incluant les quatre (4) chefs de peloton en service.

Les documents suivants vous seront donc acheminés par courriel le 12 décembre 2012 :

- L'avis d'affectation permanente
- Liste des postes disponibles
- Exigences, examens et tests selon les spécialités
- Exigences véhicules d'incendie

Par ailleurs, et toujours dans la poursuite de l'adhésion à la valeur santé et sécurité au travail, le SPCIQ a décidé d'intégrer ces nouvelles exigences dans le processus de dotation des futurs pompiers.

Salutations,

Richard Poitras, directeur

Communiqué # 61
Le 7 décembre 2012

Service de protection contre l'incendie

